

**Règlement 1131-20 modifiant les Règlements 798-05, 800-05, 829-07
893-11 et 920-12 ainsi que leurs amendements
(Mise à jour de codification administrative)**

Considérant que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme (article 113, paragraphe 3), adopter des règlements de zonage et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

Considérant le Règlement 798-05 régissant les lotissements et abrogeant le Règlement 550-91 et ses amendements;

Considérant le Règlement 800-05 régissant la construction et abrogeant le Règlement 552-91 et ses amendements;

Considérant le Règlement 829-07 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (105, rue des Vétérans);

Considérant le Règlement 893-11 relatif aux usages conditionnels (Zone Ca.4);

Considérant le Règlement 920-12 modifiant le Règlement 893-11 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond;

Considérant que le Conseil municipal désire mettre à jour la codification administrative des Règlements 798-05, 800-05, 829-07, 893-11 et 920-12 ainsi que leurs amendements, en ce qui a trait à la référence aux divers règlements d'urbanisme présentement en vigueur sur le territoire de la Ville;

Considérant que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement à la séance du 2 mars 2020, une consultation publique a été tenue jusqu'au 23 avril 2020, et que suite à cette consultation, un second projet a été adopté le 4 mai 2020 à 20 h;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Jean Cormier lors de la séance de ce Conseil tenue le 4 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Bujold, appuyé par monsieur Jacques Rivière et résolu qu'un règlement portant le numéro 1131-20 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 1131-20 modifiant les Règlements 798-05, 800-05, 829-07, 893-11 et 920-12 ainsi que leurs amendements (Mise à jour de codification administrative).

Article 2

Le but de ce règlement est de mettre à jour la codification administrative des règlements cités ainsi que leurs amendements, en ce qui a trait à la référence du règlement de zonage, du règlement administratif, du règlement de lotissement et du règlement de construction et émission de permis présentement en vigueur sur le territoire.

Article 3

Dans le Règlement 798-05 ainsi que tous ses amendements, lorsqu'on lit :

- 1) Règlement de zonage no 551-91, on devra lire : Règlement de zonage actuellement en vigueur.

Article 4

Dans le Règlement 800-05 ainsi que tous ses amendements, lorsqu'on lit :

- 1) Règlement de zonage, on devra lire : Règlement de zonage actuellement en vigueur;
- 2) Règlement de lotissement, on devra lire : Règlement de lotissement actuellement en vigueur.

Article 5

Dans le Règlement 829-07 ainsi que tous ses amendements, lorsqu'on lit :

- 1) Règlement de zonage no 799-05 on devra lire : Règlement de zonage actuellement en vigueur.

Article 6

Dans le Règlement 893-11 ainsi que tous ses amendements, lorsqu'on lit :

- 1) Règlement de zonage no 799-05 on devra lire : Règlement de zonage actuellement en vigueur.

Article 7

Dans le Règlement 920-12 ainsi que tous ses amendements, lorsqu'on lit :

- 1) Règlement de zonage no 799-05 on devra lire : Règlement de zonage actuellement en vigueur.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Fait et adopté à New Richmond,
Ce 11^e jour de mai 2020

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire